

APPEL DE PROJETS

Programme d'amélioration de l'expérience touristique

La MRC du Domaine-du-Roy lance un appel de projets dans le cadre de son nouveau **Programme d'amélioration de l'expérience touristique** pour soutenir la mise en place de projets visant à bonifier et rendre encore plus attrayante l'offre touristique du territoire.

Objectif

Adapter, rehausser ou développer les aménagements, la programmation et/ou les services offerts sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy en lien avec les deux volets suivants :

- Amélioration de l'expérience « Lac Saint-Jean »;
- Amélioration de l'expérience « Famille ».

Montant accordé

Cette aide financière non remboursable consiste en un **remboursement de 50 % des coûts engendrés** et ne pourra être **inférieure à 500 \$ ou supérieure à 5 000 \$**. Donc les montants des projets doivent être de 1 000 \$ à 10 000 \$. Notons que les dépenses réalisées avant la date de dépôt de la demande ne sont pas admissibles. L'aide est non récurrente.

Les demandes peuvent être déposées dans les deux volets.

Admissibilité

Les entreprises privées, d'économie sociale et les organismes sans but lucratif du secteur touristique, à savoir les hébergements, les restaurants, les attrait, les musées, les événements ainsi que les organismes culturels qui desservent cette clientèle.

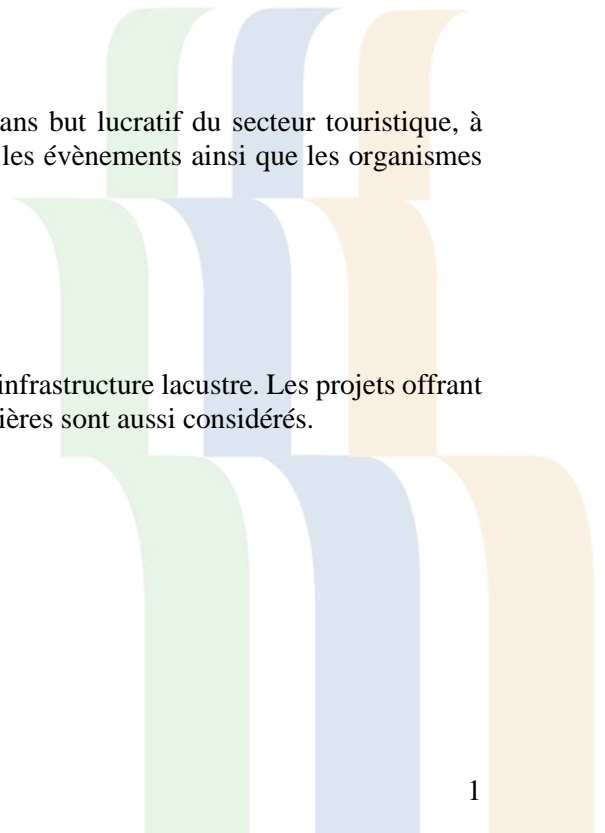
Dépenses admissibles

Volet 1 : Amélioration de l'expérience « Lac Saint-Jean »

Tout projet d'acquisition et d'amélioration d'équipement et/ou d'infrastructure lacustre. Les projets offrant une vue panoramique et/ou un accès au lac Saint-Jean et à ses rivières sont aussi considérés.

Exemples :

- Aménagement d'un site lacustre (lac ou rivière);
- Belvédère;
- Quai;



- Terrasse;
- Embarcation;
- Équipement nautique.

Volet 2 : Amélioration de l'expérience « Famille »

Tout projet d'acquisition et d'amélioration d'équipement permanente et/ou d'infrastructure familiale et/ou de service aux familles.

Exemples :

- Aménagement d'un espace ou d'infrastructure familiale;
- Création ou production d'un menu pour enfant;
- Achat de jeu ou de module de jeu;
- Équipement de sécurité adapté pour la famille (casque de vélo, veste de flottaison, etc.);
- Équipement adapté, vaisselle, parc, rehausseur, poussette, etc.;
- Équipement technique pour la famille adapté à la pratique de sports (vélo, kayak, etc.).

Frais non admissibles (pour les deux volets)

Frais de location liés à la programmation régulière ou à l'offre de service régulière, aux honoraires professionnels, aux spectacles et à l'animation.

Conditions de versement de l'aide financière

L'aide financière est versée lorsque toutes les conditions nécessaires seront remplies. Cette aide financière est assujettie à la signature d'un protocole d'entente entre le demandeur et l'organisme fiduciaire au sein de la MRC.

Entrée en vigueur

Le présent programme d'amélioration de l'expérience touristique entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, jusqu'à épuisement des fonds. La MRC et le chantier Tourisme se réservent le droit de modifier le présent programme et d'y mettre fin en tout temps.

Dépôt de projets

Pour déposer un projet, veuillez remplir le formulaire en ligne suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfpq8HiHQNI-9I6AwM4ql6qt1-IEKN3IKGKNk7LphBouyUxA/viewform>.

Si disponible, présenter des photos, maquettes, plans ou visuels du projet et les transmettre par courriel à l'adresse suivante : adanieli@clddomaineduroy.qc.ca.

Information

Pour toute information ou pour déposer un projet, veuillez contacter M. Alexandre Danieli, conseiller en développement touristique au CLD Domaine-du-Roy, par téléphone au 418 679-2093, poste 2389, par courriel à l'adresse suivante : adanieli@clddomaineduroy.qc.ca.